



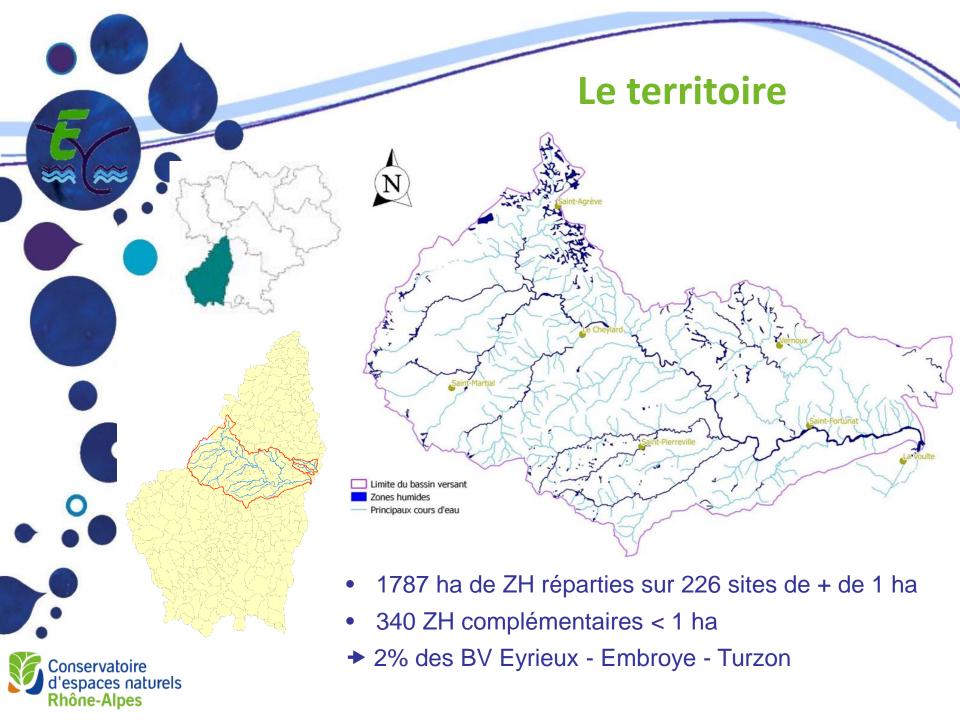
Objectifs, étapes et résultats de la démarche participative menée sur le bassin versant de l'Eyrieux

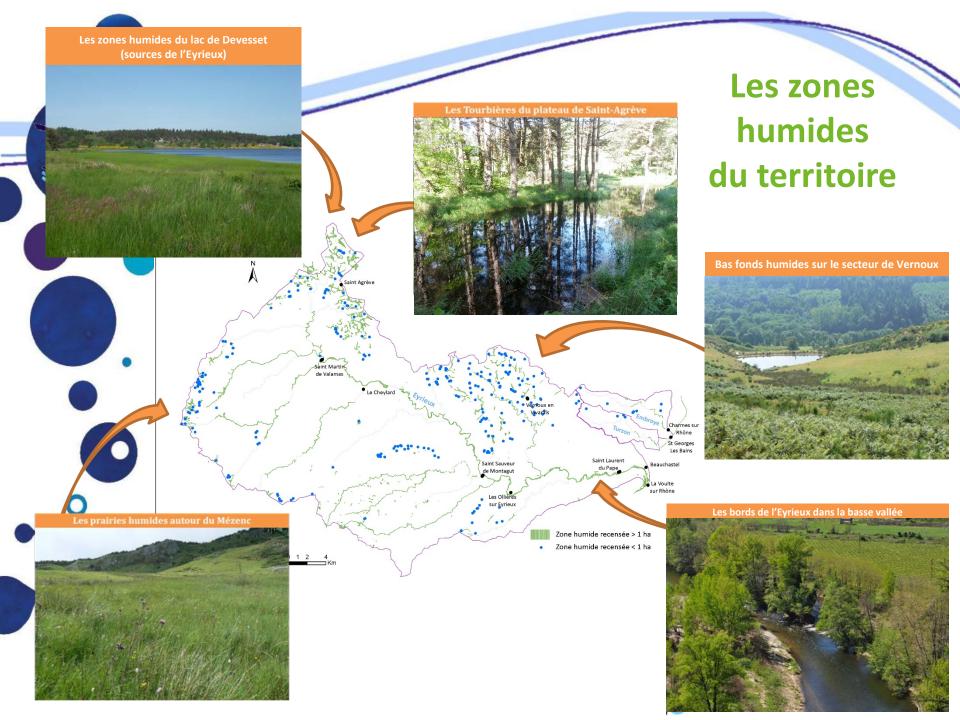




Déroulé de l'intervention

- 1. Le territoire et ses zones humides
- 2. La démarche concertée d'élaboration de la stratégie et du programme d'actions
- 3. Petit bilan



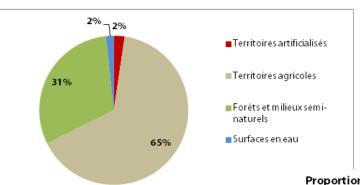




- Les zones humides du territoire

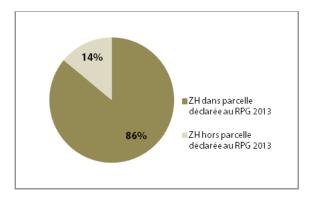
principalement à vocation agricole

Répartition de la surface de zones humides de plus de 1 ha selon la tyopologie Corine land cover





Proportion de la surface de zones humides de plus de 1 ha déclarées au RPG 2013









Définir une stratégie opérationnelle et globale en faveur des zones humides du territoire pour...

- Préserver des milieux importants pour le territoire
- structurer et prioriser l'action du SMEC à l'échelle du bassin versant
- associer les acteurs locaux, élus, professionnels, usagers...
- poursuivre la sensibilisation aux enjeux de préservation des ZH
- rechercher les cohérences entre les différentes démarches et renforcer les synergies entre les différents acteurs
- → volonté de se faire accompagner pour la concertation et la coconstruction du programme (mission Contrechamp)
- → appui du CEN pour l'élaboration du CCTP
- → choix de ne pas faire appel à un BE technique pour le programme
- → vision transversale de la préservation des zones humides
- → volonté de concilier les différents usages



Etape 1: Lancement et cadrage





1^{er} COPIL lancement de la démarche 16/06/15 à Chalencon





Enquêtes et recueil de témoignages d'acteurs engagés

- 14 acteurs rencontrés -

Juillet à septembre 2015

1^{ère}
lettre
d'info



 Analyse des moteurs et freins des actions ZH engagées

Etape 2 : Analyse des besoins et des enjeux



4 Réunions locales

- 42 participants -

23 et 24/09/15 à
Saint-Pierreville
Borée
Châteauneuf de Vernoux
Saint-Agrève

10 km



Zones humides

Secteurs pour les réunions locales

Secteur montagne "plateau du Haut-Vivarais"

Secteur montagne "Mézenc / Gerbier"

Secteur serres boutiérots et Le Cheylard élargi

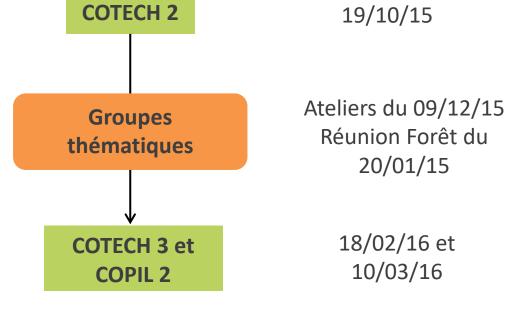
Secteur plateau de Vernoux élargi et Embroye /Turzon

Autres communes

+ 1 réunion avec le Comité local de développement le 28/09/15

> Cartographie: CENRA, 2014 Données sources: inventaire départemental des zones humides, SMEC

Etape 2 : Analyse des besoins et des enjeux





- Analyse des besoins / attentes acteurs locaux
- Analyse des enjeux
- Arborescence des objectifs et mesures
- Propositions d'actions

Ateliers thématiques 09/12

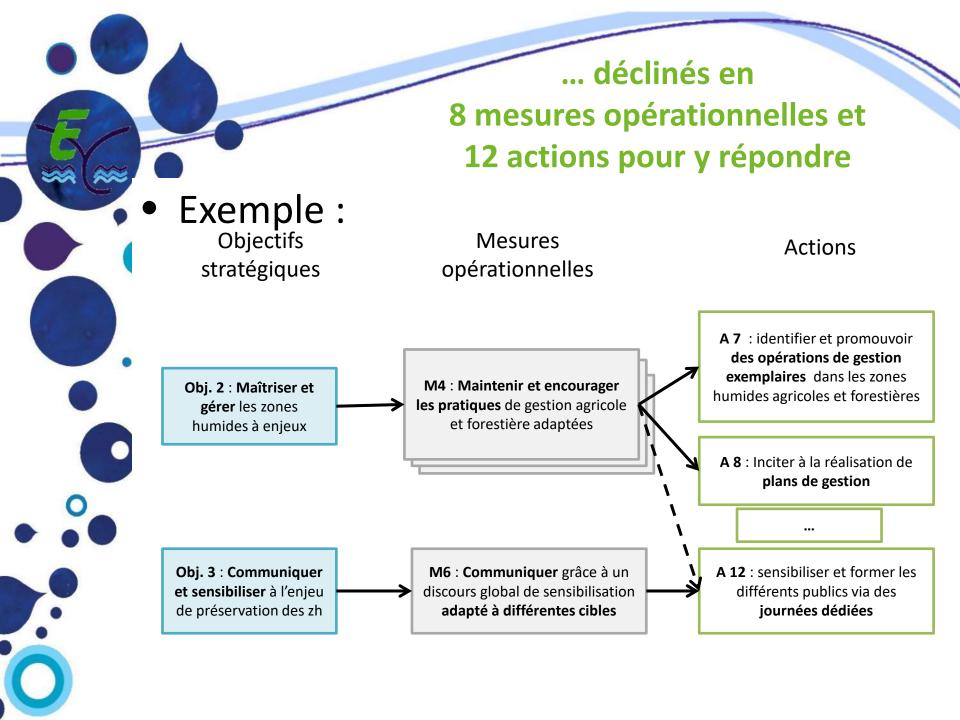
2	8h45 - 9h	Accueil des participants - Introduction et explication du déroulement de la journée						
Mobilisation des élus et des collectivités								
9h - 10h30 Emergence et valorisation de projets de préservation								
	10h30 - 11h15	Maîtrise foncière						
Mobilisation du grand public								
	11h15 - 12h30	Grand Public - Communication et sensibilisation						
	Pause repas - Buffet sur place							
Actions de maintien et de gestion								
C	13h45 - 16h	Agriculture : Maintien et encouragement des pratiques de gestion adaptées						

+ un atelier « forêt » le 20/01/2016

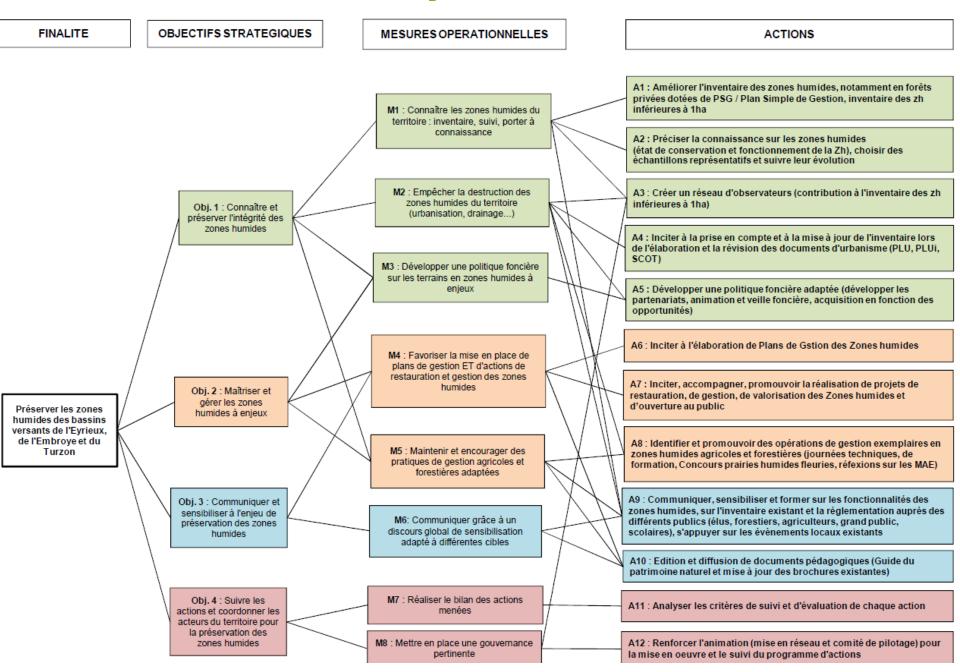


4 objectifs stratégiques

- 1. Connaître et préserver l'intégrité des zones humides
- 2. Maîtriser et gérer les zones humides à enjeux
- **3. Communiquer et sensibiliser** à l'enjeu de préservation des zones humides
- 4. Suivre et évaluer les actions et coordonner les acteurs du territoire pour la préservation des zones humides



Arborescence des Objectifs > Mesures > Actions



Elaboration du programme

Etape 3: Charte d'objectifs et coconstruction du programme d'actions

2 documents discutés en comités techniques validés en comités de pilotage

Programme d'actions de la stratégie



Validé le 13/04/17

2^{ème} lettre d'info

Charte d'objectifs



Validé le 10/03/16
Envoi aux signataires pressentis
Délibération/accord de 24 structures
Signature le 27 juin 2017



Qu'est ce qu'une charte d'objectifs ?

Un document 12 à 16 pages clair et synthétique (photos, illustrations, schémas...)

Présentant les grandes lignes de la stratégie projetée (territoire, enjeux, objectifs stratégiques, principales pistes d'action) et les acteurs signataires (engagements)

Destiné à une large diffusion sur le territoire

Marquant la mobilisation en faveur d'un volet d'intervention nouveau sur le BV Eyrieux et élargissant le champ des parties prenantes associées (notamment aménagement, urbanisme, agriculture, forêt).



Les bassins Eyrieux Embroye Turzon passent à l'action!



La charte d'objectifs des zones humides Eyrieux Embroye Turzon

Une 1ère en Rhône Alpes

Les 24 signataires :

Collectivités du territoire

- 1 SM Eyrieux Clair
- 2 Comm de Chalencon
- 3 Comm de La Rochette
- 4 Comm de Marcols Les Eaux
- 5 Comm de Les Nonières
- 6 Comm de Saint Agrève
- 7 Comm de Saint Christol
- 8 Comm de Saint Julien Labrousse
- 9 SI Gestion du Lac de Devesset
- 10 PNR Monts d'Ardèche
- 11 SM Centre Ardèche
- 12 CAPCA
- 13 CC Rhône Crussol

Partenaires techniques et financiers

- 14 Etat
- 15 Département de l'Ardèche
- 16 Agence de l'eau RMC
- 17 CEN RA
- 18 CRPF RA
- 19 ONF Drôme Ardèche

Acteurs économiques et associatifs

- 20 Chambre d'agriculture de l'Ardèche
- 21 FD des Chasseurs de l'Ardèche
- 22 Association FRAPNA
- 23 Association BEED
- 14 Association Les Amis du Talaron...





Une ½ journée évènement convivial pour fêter la signature et le lancement du programme d'actions :

- Présentation de la stratégie
 à partir de témoignages
 d'acteurs du bassin et des
 territoires voisins
- Signature officielle
- Visite d'un zone humide
- Buffet expositions





Ses signataires s'engagent à :

- s'impliquer pleinement dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie
- · s'associer à la vie des instances partenariales
- promouvoir auprès des habitants du territoire l'utilité des zones humides et leurs bénéfices.

	Atouts	Difficultés			
E	Bonne mobilisation et appropriation des acteurs (y compris citoyens)	Temps d'animation, de coordination et de rédaction important			
	Emergence de nouvelles idées : réseau d'observateurs, concours prairies humides	Nécessité de faire évoluer la stratégie de concertation au fur et à mesure (= souplesse du CCTP)			
	Liens et complémentarité avec les dynamiques existantes (Natura 2000, ENS, SCOT, charte forestière)	Possibilité de démobilisation des acteurs pendant la phase d'écriture du programme d'actions			
	Suivi par un cotech et un copil (bonne présence des partenaires)	Sollicitation importante des partenaires techniques			
	Expérience de concertation qui enrichit les autres projets (PGRE, étude seuils)				

Juin – Sept 2015 Concertation locale	Sept- Déc 2015 Définition des objectifs straté- giques	Janv-Juin 2016 Définition des priorités d'action et élaboration de la Charte	Juin – sept 2016 Validation de la Charte	Sept-avril 2017 Ecriture des fiches actions	Avril - juin 2017 Finalisation du programme d'ac- tions et de la Charte	27 juin 2017 Signature de la Charte et
2015 2016					017	
• 14 interviews• 5 réunions	Ateliers thématiques	 Réunions de travail avec les partenaires 	 Consultation des signataires 	 Validation par le comité technique 	 Validation par le comité de pilotage 	lancement du programme d'actions



Narces, sagnes, zones humides...

Les bassins Eyrieux Embroye Turzon passent à l'action!



Une charte pour soutenir la préservation des zones humides Eyrieux Embroye Turzon

Aujourd'hui, chacun d'entre nous sait l'importance de l'eau sur notre territoire : sans sa présence, pas de vie, ni d'activités humaines durables.

Depuis une vingtaine d'années, la gestion de nos rivières et des milieux aquatiques est une priorité des collectivités et de leurs élus. Ils se sont impliqués avec de nombreux partenaires pour les préserver durablement, avec des résultats probants et reconnus tant sur leur qualité, leur entretien, que sur les usages et les risques associés. Un second contrat de rivière courant jusqu'en 2019 confirme cet investissement.

Cette eau que nous utilisons quotidiennement est également présente dans d'autres milieux plus discrets, disséminés sur notre territoire : il s'agit des zones humides.

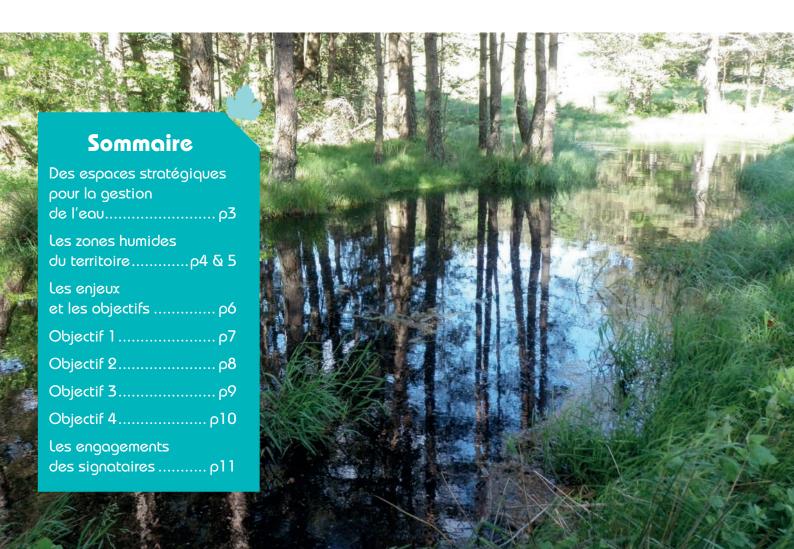
L'utilité de ces milieux est aujourd'hui démontrée : ils filtrent l'eau, la retiennent quand il y en a trop et la délivrent lorsque nous craignons d'en manquer, participent au maintien d'une faune et d'une flore indispensables à la vie. Mais, ce sont aussi des milieux fragiles souvent menacés. C'est pourquoi il est nécessaire de nous impliquer maintenant dans leur préservation.

En 2014, ont été repérées les zones humides à préserver en priorité. Les années 2015 et 2016 ont permis de préciser les actions concrètes à mettre en œuvre en leur faveur, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. 2017 est l'aboutissement de la démarche par la rédaction d'une stratégie pour les 5 années à venir dont cette charte est le fer de lance.

En écho à la doctrine "Eviter-réduire-compenser" destinée à prévenir toute dégradation prônée par le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021, cette charte marque la mobilisation des différents acteurs du territoire, prêts à apporter leur expertise et leur soutien à la démarche. Elle exprime le partenariat large, nécessaire à la préservation des zones humides : élus, techniciens, agriculteurs, forestiers, acteurs du tourisme, de la pêche, de la chasse, habitants.

Prenez le temps de la consulter. Cette charte est la vôtre!





Des espaces stratégiques pour la gestion de l'eau l

Une zone humide, qu'est-ce que c'est?

Les zones humides sont des espaces associant terre et eau, imprégnées ou recouvertes d'eau.

les sagnes et les tourbières du plateau du Haut-Vivarais et du Mézenc, mais aussi les narces ou prairies humides proches des petits cours d'eau. Elles occupent également les fonds de Vernoux, bordent l'Eyrieux sur s'agir de mares et plans d'eau situés en forêt, prairies...

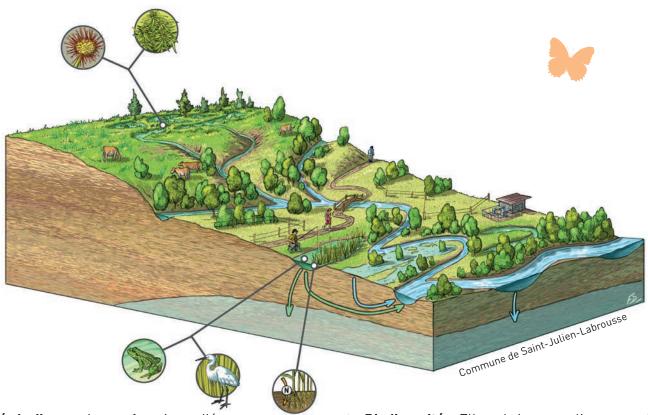


Sur le bassin de l'Eyrieux, le maintien des zones humides présente la particularité de dépendre souvent de la présence d'activités humaines régulières, essentiellement agricoles. Sinon, le risque est de les voir s'enfricher et s'assécher rapidement.



Pour maintenir cet état de transition entre terre et eau, elles nécessitent la pérennité de pratiques agricoles et forestières adaptées (fauche, pâturage, abattage d'arbre...). Les exploitants sont les premiers gestionnaires de ces espaces, et par conséquent, les garants de leur préservation.

Les zones humides présentent de nombreux intérêts pour la gestion de la ressource en eau et de la biodiversité



- ▲ Qualité de l'eau Leurs fonctions d'épuration et de filtration permettent d'obtenir une meilleure qualité de l'eau.
- Quantité d'eau Elles alimentent les sources, cours d'eau et nappes phréatiques du territoire et permettent de soutenir les étiages en période sèche.
- ▶ Biodiversité Elles abritent et alimentent de nombreuses espèces (faune et flore spécifigues, souvent rares).
- ► Patrimoine Ces espaces forment également un paysage reflet d'un territoire et de ses habitants.

les zones humides du territoire... Richesse et diversité en tête!

Sur les bassins versants de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon, **1787 hectares de zones humides répartis sur 226 sites** de plus de 1 hectare ont d'ores et déjà été recensées, ainsi que **340 zones humides** de moins de 1 hectare. Cet inventaire non exhaustif à ce jour est complété régulièrement. Une grande majorité de ces milieux humides ont une vocation agricole.



développement d'une flore caractéristique.

Plan d'eau comblé, plateau de Vernoux



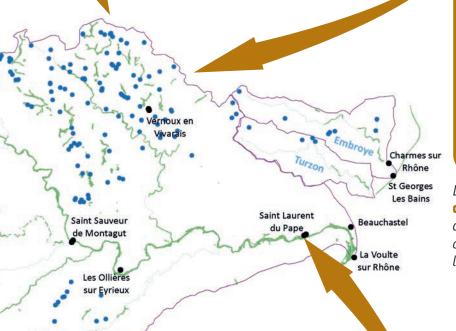


Les mares et plans d'eau sont en nombre important, en particulier sur le bassin de la Dunière. Bien que de taille réduite, ces retenues ont un impact qui peut être significatif sur la ressource en eau en période d'étiage.

Les sources du ruisseau du Belay à Chalencon



De nombreux fonds de vallon accueillent des zones humides, notamment sur le plateau de Vernoux. Généralement pâturés, ces vallons offrent réserves d'eau et de fraîcheur, tout en limitant l'érosion en cas de fortes précipitations.



Sur la basse vallée de l'Eyrieux, la rivière est bordée de plus ou moins vastes zones humides, occupée généralement par une forêt qui bénéficie de la présence de l'eau. Ces zones permettent également de réduire l'impact des crues à l'aval.

Les bords de l'Eyrieux dans la basse vallée



les enjeux et les objectifs

Pour préserver ces espaces essentiels à la vie de notre territoire, la stratégie d'ensemble qui va être menée, permettra la mise en place d'actions concrètes pour l'entretien, la gestion et la restauration des zones humides.

Elle sera également destinée à acquérir et diffuser des connaissances sur leur état et leur fonctionnement. Enfin, elle permettra de coordonner l'ensemble des structures concernées sur le territoire pour une cohérence d'intervention.

Si l'utilité des zones humides est aujourd'hui reconnue et que la loi les protège, leur pérennité et leur devenir à long terme ne sont pas assurés.

En effet, deux tiers des zones humides ont disparu en France depuis le début du 20ème siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990. Cette situation est essentiellement due aux activités humaines.

► Une hiérarchisation au service de l'action

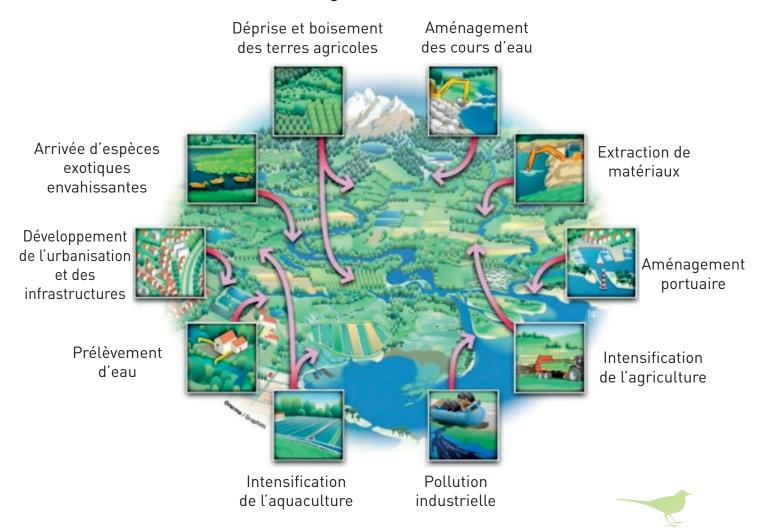
Afin d'agir efficacement, certaines zones ont été repérées comme prioritaires car elles sont fortement menacées ou représentent un enjeu fort pour la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité sur notre territoire. Cet effort de hiérarchisation ne doit pas faire oublier que nous devons être attentifs à la préservation de toutes les zones humides.

Les objectifs de la stratégie

- 1 Connaître et préserver l'intégrité des zones humides
- 2 Maîtriser et gérer les zones humides à enjeux
- 3 Communiquer et sensibiliser à la préservation des zones humides
- 4 Se coordonner pour agir efficacement ensemble.



Les causes de dégradation des zones humides



Connaître et préserver l'intégrité des zones humides

Une des raisons qui expliquent le niveau élevé de dégradation et de disparition des zones humides à l'échelle nationale est le manque de connaissance sur leur présence et leur état.

De ce fait, la première mesure de préservation de ces espaces est de les identifier clairement, afin que les documents d'urbanisme les intègrent, et ainsi limitent les constructions ou pratiques dégradantes.

Objectifs partagés

- ✓ Poursuivre et préciser la connaissance des zones humides du territoire
- ✓ Porter à connaissance et diffuser la localisation des zones humides du territoire
- ✓ Empêcher la dégradation/destruction des zones humides du territoire, en conciliant au mieux, usages et préservation de ces milieux.

➤ Pistes d'actions envisagées

Améliorer l'inventaire des zones humides

L'inventaire départemental des zones humides n'étant pas exhaustif, il est nécessaire de compléter et de préciser les informations connues à ce jour, particulièrement dans les zones forestières. Les plus petites zones passant généralement au travers des mailles de l'inventaire, un travail d'identification des zones humides inférieures à 1ha est également prévu.

Préciser la connaissance sur les zones humides prioritaires



Les zones humides prioritaires nécessitent une attention particulière qui doit se traduire entre autre par un suivi et une bonne connaissance de leur état et de leur fonctionnement. Le suivi de certaines zones considérées comme représentatives

territoire permettra de mesurer l'évolution des pressions sur le territoire, mais également l'impact des actions menées dans le cadre de la stratégie de préservation.

Créer un réseau d'observateurs

Les riverains et les promeneurs sont souvent les premiers usagers des zones humides. Ils sont parfois détenteurs de savoirs historiques les concernant.

La création d'un réseau d'observateurs permettra à tous, riverains, associations et acteurs techniques, d'enrichir les connaissances sur ces espaces au fil du temps.



Inciter à la prise en compte dans les documents d'ur-

Afin que la zone humide bénéficie d'un statut, celleci doit impérativement figurer en tant que telle dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...), c'est la condition pour que sa préservation soit garantie. Pour ce faire, il est important de porter cet inventaire à la connaissance des collectivités.

Développer une politique foncière sur les terrains en zones humides à enjeux

L'absence de maîtrise foncière est souvent un obstacle à la mise en place de plan de gestion ou de projets concrets sur les zones humides. Le développement de partenariats et d'une veille foncière pourront être un premier levier facilitateur d'action. Des acquisitions seront envisagées selon les opportunités.





Maîtriser et gérer les zones humides à enjeux l

Les zones humides sont des espaces de transition entre terre et eau.

Cet état dépend souvent d'usages agricoles ou forestiers. En l'absence de telles pratiques, ces zones peuvent facilement s'enfricher ou se boiser, pour ne plus être des milieux humides et perdre leurs fonctions. Il s'agit donc d'encourager les bonnes pratiques agricoles, de mettre en place des plans de gestion et de proposer des actions de restauration et de valorisation de ces espaces.

Objectifs partagés

- ✓ Maintenir et encourager des pratiques de gestion agricoles et forestières adaptées
- √ Favoriser la mise en place de plans de gestion et les promouvoir
- ✓ Encourager la mise en oeuvre d'actions de restauration des zones humides
- ✓ Accompagner l'ouverture de certains sites au public.

➤ Pistes d'actions envisagées

Identifier et promouvoir des opérations de gestion exemplaires

L'agriculture occupe 80% de notre territoire. L'encouragement et le maintien de pratiques agricoles adaptées est donc indispensable à la préservation des

zones humides. Certains agriculteurs se sont déjà engagés à les gérer avec l'aide de mesures spécifiques. La stratégie prévoit de faire connaître et valoriser leurs pratiques, afin qu'elles se diffusent sur le territoire, par l'organisation d'un concours de prairies humides fleuries et de journées techniques dédiées.

Inciter et promouvoir la réalisation de plans de gestion des zones humides

La réalisation d'un plan de gestion à l'échelle d'une zone humide permet de garantir la mise en place d'actions de préservation, d'entretien, voire de valorisation, et de les inscrire dans le temps. Ces plans permettent également de coordonner les forces vives du territoire autour d'un programme d'actions. Afin d'encourager leur émergence, un accompagnement technique est prévu, notamment avec l'appui du CEN RA et du SMEC.



Inciter à la réalisation de projets de restauration et/ ou de préservation

Certaines zones humides du territoire sont dégradées et nécessitent une intervention pour retrouver toutes leurs fonctions. Ainsi, des travaux de restauration pourront être intégrés dans les plans de gestion. Il s'agit également de développer la mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) dédiées, d'accompagner et soutenir les bonnes pratiques sur les zones humides agricoles.

Promouvoir la réalisation de projets de valorisation et d'ouverture au public

Pour donner une visibilité aux projets emblématiques de gestion, et afin de faire de ces espaces riches en biodiversité un support pédagogique auprès de différents publics (promeneurs, riverains, scolaires...), il est prévu "d'ouvrir" certains sites. Cette valorisation de quelques zones humides remarquables permettra de sensibiliser à leurs intérêts et enjeux.

Un exemple, le lac de Devesset, sources de l'Eyrieux :





Communiquer et sensibiliser à la préservation des zones humides



Les zones humides ont longtemps été considérées comme des espaces à "assainir" et ont donné lieu à de nombreuses croyances, peurs et légendes.

Ce n'est que depuis les années 1970 qu'elles sont considérées comme précieuses, comme espaces naturels d'abord, puis utiles pour leurs multiples fonctions, sans pour autant que chacun le sache. Mieux les protéger, c'est donc aussi mieux communiquer à leur égard!

Objectifs partagés

- ✓ Communiquer et sensibiliser aux enjeux des zones humides
- ✓ Adapter les discours et les supports aux différents publics concernés
- ✓ Former les acteurs concernés aux enjeux de gestion de ces espaces.

Pistes d'actions envisagées

Communiquer auprès du grand public

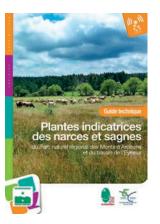
L'avenir des zones humides passe par une reconnaissance large de leur utilité. Il s'agira d'apporter des éléments de connaissance sur les zones humides et leurs enjeux au plus grand nombre.

Des initiatives de communication et de sensibilisation spécifique permettront d'expliquer les caractéristiques de ces espaces (faune, flore, positionnement géographique sur le territoire, nombre, vitesse de disparition...), leur fonctionnement et leur rôle (épuration, régulation, fonctionnement en réseau, habitat d'espèces rares...).



Sensibiliser les élus et leurs techniciens

Une communication spécifigue sera destinée aux élus et techniciens afin de leur faire connaître les moyens d'agir pour protéger les zones humides et les outils de préservation existants (outils de protection, nécessité d'entretien, inscription dans les PLU...).

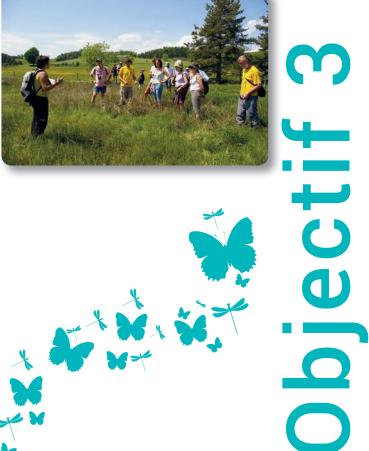


Encourager la diffusion de pratiques agricoles et forestières respectueuses

Des actions permettant l'échange d'expériences, la sensibilisation, la formation, à destination des agriculteurs et des forestiers (propriétaires privés et professionnels) seront organisées afin de faire connaître les pratiques de gestion déjà mises en œuvre respectueuses des zones humides.

Toucher les publics scolaires

Les zones humides offrent un excellent support pour développer des actions d'éducation à l'environnement et au territoire, contribuant à rétablir des liens durables entre la population et ces espaces.



Se coordonner pour agir efficacement ensemble

Les zones humides bénéficient aujourd'hui de l'attention de nombreuses structures sur le territoire.

Afin d'optimiser les interventions et de mutualiser les forces vives du territoire, une coordination des acteurs doit être mise en place. Elle permettra une mise en réseau et un suivi effiscients, inscrits dans le temps.

Objectifs partagés

- ✓ Coordonnerlesacteursintervenantpourla préservation des zones humides sur le territoire
- ✓ Echanger les informations nécessaires et les expériences de préservation sur le territoire
- √ Suivre collectivement les actions menées dans le cadre de la stratégie
- ✓ Evaluer l'effet des actions menées.

➤ Pistes d'actions envisagées

Mettre en place une animation spéficique et efficace

La mise en œuvre des actions repose sur un important travail d'animation au quotidien : élaboration, suivi, information, assistance technique, accompagnement des porteurs de projet... Sur notre bassin, plusieurs structures disposent déjà de ressources humaines compétentes en matière d'animation : le Syndicat Eyrieux Clair au titre du Contrat de Rivière, le Conservatoire des Espaces Naturels, les animateurs biodiversité dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles et de Natura 2000, la Chambre d'agriculture... Il s'agira de coordonner et optimiser ces forces vives existantes pour garantir l'avancement du programme. L'animation des actions sera partagée entre toutes ces structures et pourra donc bénéficier de l'accompagnement des différentes démarches.

Organiser un suivi partenarial du programme d'actions

Un comité de pilotage se réunira annuellement et aura en charge la programmation, le suivi et l'évaluation du programme d'actions. Il associera les partenaires signataires de la charte, aux côtés d'autres instances partenariales (comité technique, groupes de travail thématiques). Ces temps d'échanges seront également l'occasion d'un partage d'expériences.

Définir collectivement des critères de suivi et d'évaluation de chaque action

Afin de mesurer l'effet des actions menées, des critères seront définis collectivement. Ils permettront de préciser l'atteinte des objectifs initiaux, et seront suivis tout au long de la démarche par le comité de pilotage.



Objectif 4



les engagements des signataires l

Les signataires de cette Charte approuvent l'ensemble des enjeux, des objectifs et des pistes d'actions portés par celle-ci.

A ce titre, sur la durée des 5 ans de la mise en œuvre de la stratégie zones humides des bassins Eyrieux Embroye Turzon, chacun d'entre eux s'engage à :

- ⇒ S'impliquer pleinement dans les phases ultérieures d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie, notamment en contribuant à la définition et à la consolidation de son programme d'actions et des protocoles de coopération associés.
- ⇒ Participer activement à la mise en oeuvre du programme d'actions, soit en assurant le portage des projets, soit en apportant son appui aux maîtres d'ouvrage.

- S'associer à la vie des instances partenariales présidant à l'élaboration, puis au suivi de la stratégie.
- Promouvoir auprès habitants des du territoire l'utilité des zones humides l'ensemble des bénéfices associés pour le territoire.



Les collectivités du territoire

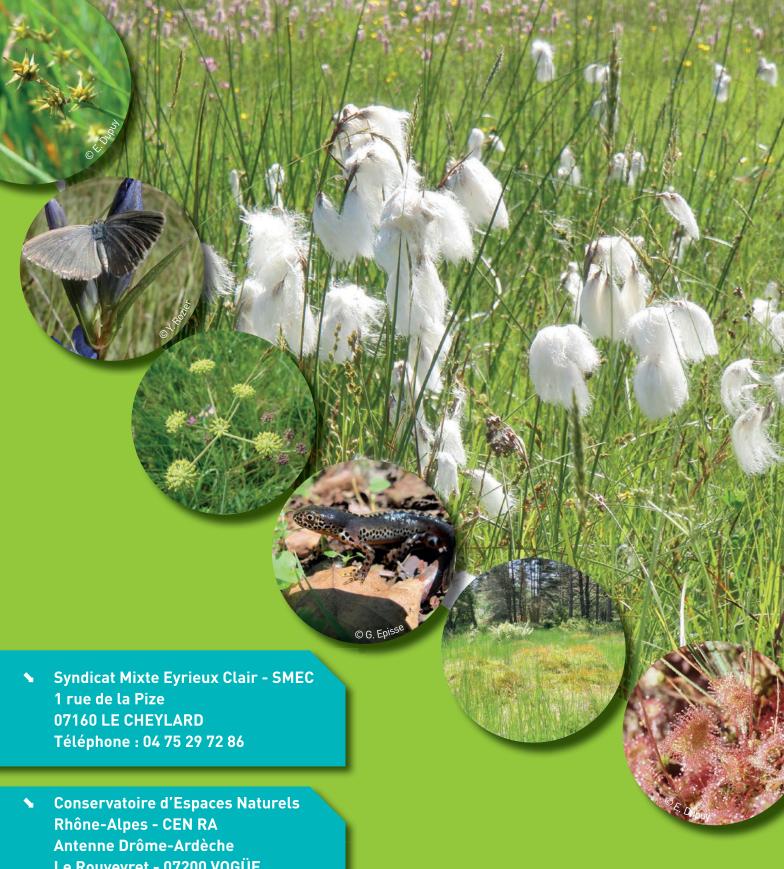
- Syndicat Mixte Eyrieux Clair
- CA Privas Centre Ardèche
- CC Rhône Crussol
- PNR des Monts d'Ardèche
- Syndicat Mixte Centre Ardèche
- SI Gestion du Lac de Devesset
- Commune de Chalencon
- Commune de La Rochette
- Commune de Marcols Les Eaux
- Commune des Nonières
- Commune de Saint Agrève
- Commune de Saint Christol
- Commune de Saint Julien Labrousse

Les partenaires techniques et financiers

- Etat
- Agence de l'eau RMC
- Département de l'Ardèche
- CEN RA
- CRPF
- ONF

Les acteurs économiques et associatifs

- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
- Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche
- Association FRAPNA
- Association BEED
- Association Les Amis du Talaron...



Le Rouveyret - 07200 VOGÜE Téléphone: 04 75 36 32 31

Informations générales :

Directeur de la publication : Bernard Berger Rédaction : Contrechamp et Syndicat Eyrieux Clair Crédit photos : Syndicat Eyrieux Clair Impression et mise en page : Imprimerie Nouvelle 07800 La Voulte sur Rhône











